

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que M. Mohammed Kamal Mernissi, a déclaré le 6 octobre 2011, avoir cédé sur le marché de blocs, le 3 octobre 2011, 121.448 actions Promopharm, au cours unitaire de 1.765 dh, franchissant à la baisse les seuils de participation de 10% et 5 %, dans le capital et les droits de vote de ladite société.

Suite à cette transaction, M. Mohammed Kamal Mernissi ne détient plus aucune action Promopharm.

M. Mohammed Kamal Mernissi agit de concert avec les personnes suivantes :

Dénomination	% de détention directe dans le capital
Tahar Mernissi	2,48%
Malika Sentissi	1,43%
Ahmed Tlemcani	1,69%
Salah Cherradi El Fadili	1,21%
Mohamed Taifor	0,12%
Ouafae Benslimane Andaloussi	0,037%
M'hamed Abouyoub	0,21%
Rajae Sentissi	4,93%
Khalid Ouazzani Chahdi	4,97%
Rachida Chami	8,09%
Abderrahim Filali Baba	4,64%
Abdeslem Tagnaouti Moumnani	0,42%
Sabah Lahlou	2,34%
Abdellatif Bannani	2,19%
Chiesi Farmaceutici	5,23%
Société Moussahama	11,70%

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières